



## Compte-rendu

### CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre à 18 heures 30.

**Présents :** Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire  
Monsieur Didier HOUSSAYE,  
Madame Pascale BIVILLE-SIMON,  
Monsieur Xavier CHIVOT,  
Madame Marie-Claude JULLIEN,  
Monsieur Frédéric VIEUX,  
Monsieur Guy DUPUIS,  
Madame Nadia ABDELAZIZ,  
Monsieur Rodolphe CORRON,  
Madame Valérie DELABRIERE,  
Monsieur Jean DELAMARE,  
Madame Marie LANGLET,  
Madame Josette LE BRETON-PALIER,  
Madame Valérie LEFEBVRE,  
Madame Jocelyne LECOINTRE,  
Monsieur David LEMENAGER,  
Madame Monique MASSELIN,  
Monsieur Christophe PAILLIER,  
Monsieur Bruno CAUMONT.

**Absents excusés :**

Madame Claire LE TOURNEUR, Monsieur Alain DULONDEL, Madame Juliette KARP,  
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE.

**Pouvoirs :**

Madame Claire LE TOURNEUR => Monsieur Jean-Luc ROMET,  
Monsieur Alain DULONDEL => Monsieur Didier HOUSSAYE,  
Madame Juliette KARP => Madame Valérie LEFEBVRE,  
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE => Madame Monique MASSELIN.

Secrétaire de séance : Madame Marie LANGLET.

Assistait également à la réunion : Valérie DEVAUX, Secrétaire.

Convocation du 23 août 2024.

Nombre de Conseillers : Présents : 19 / En exercice : 23 / Votants : 23

Monsieur le Maire, Jean-Luc ROMET ouvre la séance et informe de la prochaine date de réunion du conseil municipal arrêtée aux :

- **Lundi 9 décembre à 18h30.**

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire, propose 1 minute de silence afin d'honorer la mémoire de Monsieur Roger ROUSSELET qui a été Conseiller Municipal et fondateur du Comité de Jumelage.

## **1- Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

---

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2024 qui a été remis.

Le compte rendu est soumis au vote :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.**  
**Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0**

## **2- Gendarmerie : présentation de l'étude de faisabilité**

---

Monsieur Le Maire sur présentation par vidéoprojection, informe de la faisabilité du projet de logements pour la gendarmerie mobile :

### **I. Etat des lieux :**

Monsieur le Maire rappelle l'état cadastral : la parcelle se situe rue de la Planquette, entre la salle Aragon et le collège.

La signature de la promesse de vente a été signée, en Mairie entre la commune et Madame FABERT propriétaire du terrain de 3000m<sup>2</sup>, le 29/08/2024 avec conditions suspensives.

### **II. Risques naturels et technologiques :**

Le bien est situé dans un secteur soumis au Plan de Prévention des Risques Inondations de la Vallée de l'Andelle approuvé le 07 juillet 2020. Il se situe en zone bleue, secteur soumis à un aléa faible à moyen, situé en zone urbanisée ou urbanisable. La cote de crue de référence est fixée à 12.66 mètres NGF.

Règlement du PPRI - constructions neuves qui sont en zone bleue.

Il ajoute que l'emprise au sol des nouvelles constructions est limitée à 30 % de la surface de la parcelle support du projet et que la création de sous-sols est interdite.

### **III. Servitudes patrimoniales et archéologiques :**

La commune est identifiée dans le cadre d'une zone de présomption de prescription archéologique. Le diagnostic a été demandé auprès de la DRAC.

### **IV. Prescription PLU :**

Le site est situé en zone AUD du P.L.U. en vigueur.

## MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

C'est une zone équipée ou partiellement équipée destinée à recevoir les extensions futures du village pour de l'urbanisation à vocation d'équipements scolaires, sportifs, de loisirs et culturels. La CDCLA a établi une délibération qui doit être soumise au vote, le 26/09/2024, dans le cadre d'une déclaration de projet afin de permettre la construction des logements.

### IV. Les besoins exprimés :

Construction d'une brigade de gendarmerie comprenant :

1. Des locaux de services composés
  - D'un espace collectif à vocation de salle opérationnelle polyvalente : 35m<sup>2</sup>
  - De sanitaires H/F séparés avec lavabo : 4m<sup>2</sup>
  - D'un garage de service : 40m<sup>2</sup>
2. De logements à destination des gendarmes composés :
  - 1 T3 : 70m<sup>2</sup>
  - 3 T4 : 88m<sup>2</sup>
  - 2 T5 : 106m<sup>2</sup>
3. Les spécificités du programme :
  - Un jardin partagé de 20m<sup>2</sup>, arrosage pour la récupération des eaux de pluie,
  - Chaque logement disposera d'un cellier de 3m<sup>2</sup> minimum attenant à la cuisine,
  - Chaque logement disposera d'un local privatif de 5m<sup>2</sup> minimum raccordé au logement,
  - Aire clôturée couverte avec portillon verrouillé avec une clé sur organigramme. (OM)
  - 13 places de stationnement dont une PMR.

### V. Enveloppe financière :

1. Coût total de l'opération :

Foncier		
Acquisition		90 450,00 €
Frais d'acte	7,00%	6 331,50 €
Fouilles préventives	25 €	75 000,00 €
VRD		60 000,00 €
<b>Sous-total foncier</b>		<b>231 781,50 €</b>

<b>Coût travaux bâtiment</b>		<b>1 315 200,00 €</b>
------------------------------	--	-----------------------

Honoraires Maitrise d'Œuvre		
Marché base :	10,50%	138 096,00 €
Quantitatifs :	0,50%	6 576,00 €
OPC :	1,30%	17 097,60 €
<b>Sous-total MOE</b>		<b>161 769,60 €</b>

Autres honoraires		
Honoraires Géomètre		2 500,00 €
Etude de sols		8 000,00 €
SPS		1 972,80 €
CT		6 576,00 €
Conduite opération	0,00%	- €
<b>Sous-total autres honoraires</b>		<b>19 048,80 €</b>

Autres frais et taxes		
Taxe de raccordement Eaux usées		3 189,97 €
Taxe d'aménagement/redevance archéologique		49 845,08 €
Frais de branchements (électricité, eau, télécom...)		14 000,00 €
Frais de publicité, tirages, communication		2 500,00 €
Divers & imprévus	1,50%	26 960,02 €
Actualisation	5,00%	91 214,75 €
<b>Sous-total Autres frais &amp; taxes</b>		<b>187 709,82 €</b>

<b>TOTAL OPERATION € HT</b>		<b>1 915 509,72 €</b>
TVA	20,00%	383 101,94 €
<b>TOTAL OPERATION € TTC</b>		<b>2 298 611,66 €</b>

Monsieur Jean-Luc ROMET détaille le tableau et explique que sont inclus dans l'enveloppe les frais de fouilles mais qu'elles n'auront peut-être pas lieu.

## 2. Financement de l'opération :

SUBVENTIONS MOBILISABLES		
Decret 93-130 du 28/01/1993 - taux 18% du CC TTC		296 524,80 €
DETR		350 000,00 €
Conseil départemental 27		150 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		796 524,80 €
RESTE A FINANCER		1 502 086,86 €

Monsieur Jean-Luc ROMET indique qu'une analyse fine des éléments financiers, sera faite et proposée lors du prochain conseil municipal du 9 décembre 2024.

Il ajoute que le choix du bureau d'étude est judicieux car celui-ci nous accompagne jusqu'au choix de l'architecte. Le projet est travaillé de concert avec la commission et la Gendarmerie.

## VI. Planning prévisionnel :

Etape	Échéances prévisionnelles
Agrément terrain	Juin 24
Choix scénario aménagement	Juillet 24
Rédaction programme / référentiel provisoire	Septembre 24
Attribution marché de MOE	Décembre 24
Agrément de principe immobilier / Référentiel définitif	Décembre 24
Etudes MOE – APD	Mars 25
Décision de lancement de travaux	Juillet 25
Dépôt et instruction PC	À partir octobre 25
Consultation travaux – 6 mois	Janvier 2026 – Mai 2026
Démarrage des travaux	Mai 26
Livraison (+ 14 mois)	Juillet 27

Monsieur Jean-Luc ROMET ajoute que le référentiel peut évoluer et que le début des travaux sera pour 2026-2027.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions et rappelle qu'il s'agit ce soir d'une information, il n'y aura pas de vote proposé au conseil sur les éléments présentés.

Monsieur Bruno CAUMONT demande si les subventions sont actées et signées, s'il n'y a pas un risque qu'elles soient supprimées ou que le projet soit annulé au vu de l'actualité.

Monsieur Jean-Luc ROMET répond que pour l'instant on ne sait pas ce que nous réserve les décisions qui pourraient être prises par le nouveau premier ministre et son nouveau gouvernement. Il faut prendre des précautions d'autant que nous avons appris que Monsieur le Colonel de Gendarmerie de l'Eure, Emmanuel GROS et Monsieur le Préfet de l'Eure, Simon BABRE, qui suivaient le projet de très près, partent vers de nouveaux horizons professionnels.

Monseur Frédéric VIEUX ajoute que l'on peut s'attendre à des réductions de budget, mais les subventions de recettes qui seront certainement le plus impactées seront dans le fonctionnement, via la DGF. En revanche, il ne pense pas que les subventions de recettes en investissement soient impactées, surtout lorsqu'elles sont fléchées et notamment en ce qui concerne la politique de sécurité. Il dit rester confiant sur le financement du projet de Gendarmerie.

Monsieur Jean-Luc ROMET confirme lui aussi être confiant et dit qu'il ne pense pas que les projets autour de la sécurité subissent des réductions de subventions.

### **3- GEMAPI : attribution de compensation**

---

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu la délibération n°104/2022 du conseil communautaire instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire Lyons Andelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire portant révision libre des attributions de compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 suite à la fiscalisation de la compétence GEMAPI ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 19 novembre 2018 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Considérant que la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire qui a été transférée aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Considérant que la Communauté de communes Lyons Andelle a, dès 2018, délégué l'exercice de cette compétence au Syndicat Mixte du bassin versant de l'Andelle (SYMA) pour une grande partie de son territoire. L'autre partie a été confiée au Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte (SMBE).

Considérant que pour couvrir leurs charges d'investissement et de fonctionnement, ces syndicats appellent chaque année des cotisations aux intercommunalités membres qui les composent. Ces dépenses sont, à ce jour, supportées par le budget général de la Communauté de Communes Lyons Andelle.

En 2018, le coût du transfert de la compétence GEMAPI à l'intercommunalité Lyons Andelle a été défini via la fixation d'attributions de compensation sur proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T).

Ne parvenant pas à réunir les conditions de majorité requises pour faire supporter la charge financière du transfert de cette compétence sur les 30 communes de la Communauté de communes Lyons Andelle, c'est le droit commun qui a dû être appliqué faisant finalement peser le coût du transfert de cette compétence sur les 19 communes anciennement membres du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Andelle (SIBA) pour un montant de 155 000 €.

En 2022, les élus communautaires ont fait le choix de fiscaliser le coût de cette compétence en instaurant, à compter de 2023, une taxe dite taxe GEMAPI. Cette fiscalisation permettant de faire peser le coût de cette compétence sur tous les contribuables du territoire Lyons Andelle et non plus sur les 19 communes anciennement membres du SIBA.

Considérant que cette fiscalisation nécessite de modifier les attributions de compensation des 19 communes qui contribuent aujourd'hui encore au financement de la compétence GEMAPI et ainsi de rétablir une égalité entre les 30 communes.

Il est donc nécessaire de procéder, à compter de l'année 2024, à une révision libre des attributions de compensation pour ces 19 communes, selon le tableau suivant :

Considérant que, l'article 1609 nonies C V 1° bis du code général des impôts, permet la révision libre des attributions de compensation lorsque le montant de l'attribution de compensation a déjà été fixé, à la hausse comme à la baisse après accords entre l'EPCI et les communes intéressées ;

Considérant que, la révision libre ne peut être mise en œuvre qu'après avoir réuni les deux conditions suivantes :

- Une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'attribution de compensation ;
- Une délibération à la majorité simple sur le même montant révisé de l'assemblée délibérante de chaque commune concernée ;

Considérant que le refus d'une commune de procéder à la révision libre de son montant d'attribution de compensation n'empêche pas la révision des montants des attributions de compensation d'autres communes membres qui ont donné leur accord sur cette révision ;

Considérant que l'attribution de compensation assure la neutralité budgétaire des transferts de charge et de compétences entre l'intercommunalité et les communes membres ;

Considérant qu'il convient que le conseil municipal approuve la révision libre des attributions de compensation ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable, à l'unanimité :**

**Pour : 23    Contre : 0    Abstention : 0**

- **Approuve la révision libre des attributions de compensation de la commune Romilly sur Andelle ;**
- **Approuve le montant de l'attribution de compensation de la commune pour l'année 2024 conformément au tableau annexé (26 052,23€)**
- **Autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.**

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que cette taxe est désormais directement payée par les habitants, le taux d'imposition est affiché sur l'avis, jusqu'à présent la communauté de communes réglait la facture et refacturait les communes. Il ajoute que cette compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondables comprend tous les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau. Au vu des événements climatiques, les habitants comprennent cette taxe et n'y sont pas réticents lorsqu'on leur explique. Ils y sont même extrêmement sensibles pour certains.

#### 4- Devis toiture dans le cadre de l'avancement des travaux de réhabilitation et de relocalisation des services techniques

---

Monsieur le Maire informe que la réhabilitation et la relocalisation des services techniques est en cours.

Dans la continuité du projet de relocalisation, et suite à un imprévu, des devis pour la réfection de la toiture ont été établis, auprès de la Société Yves Porée, pour un montant total de 11 662.36 €.

Il est prévu début septembre 2024 :

- la mise en sécurité de l'ossature avec jeux de planches,
- le nettoyage de la toiture avec nettoyeur haute pression,
- la recherche de fuite,
- la réparation avec griffon, caoutchouc liquide et toile géotextile.
- Remplacement de 28 tôles translucides endommagées, dépose et pose avec fixations

Madame Nadia ABDELAZIZ dit que le montant du devis n'est pas élevé et que cela est nécessaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable, à l'unanimité :**

**Pour : 23    Contre : 0    abstention : 0**

#### DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au règlement de la facture par mandat sur le compte d'investissement Ch21 art 2181**

Monsieur Jean-Luc ROMET tient à rendre hommage aux techniciens et à Monsieur Xavier CHIVOT ainsi qu'à tous les acteurs qui ont permis de trouver des lieux pour stocker le matériel qui devait être déplacé et gardé le temps des travaux.

Il ajoute que la base de vie devrait être installée la semaine prochaine.

#### 5- Déclassement chemin du Mâconnais : transfert du domaine privé vers domaine public

---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Chemin du Mâconnais, actuellement à usage de voirie, fait partie du domaine privé communal et qu'il est nécessaire de transférer ladite voirie dans le domaine public et de confirmer son classement en voirie communale. La voirie est constituée des parcelles figurant au cadastre savoir :

Section	Numéro	Contenance
AE	316	64m <sup>2</sup>
AE	214	385 m <sup>2</sup>
AE	245	134 m <sup>2</sup>
AE	243	113 m <sup>2</sup>
AE	241	230 m <sup>2</sup>
AE	239	244 m <sup>2</sup>
AE	237	26 m <sup>2</sup>
AE	234	15 m <sup>2</sup>
AE	101	1092 m <sup>2</sup>
AC	491	110 m <sup>2</sup>
AC	489	37 m <sup>2</sup>
AC	487	67 m <sup>2</sup>
AC	483	96 m <sup>2</sup>
AC	484	49 m <sup>2</sup>

La voirie dénommée « Chemin du Mâconnais » compte un linéaire de 355 mètres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal favorable, à l'unanimité :**

**Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0**

- **De transférer les parcelles cadastrées section AE numéros 316, 214, 245, 243, 241, 239, 237, 234 et 101 et section AC numéros 491, 489, 487, 483 et 484, d'un linéaire total de 355 mètres, actuellement à usage de voirie communale, faisant partie du domaine privé communal vers le domaine public et de confirmer son classement en voirie communale**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à établir tous les documents afférents à ce changement**
- **De demander que cette délibération soit transmise au service du Cadastre pour enregistrement.**

Monsieur Jean-Luc ROMET indique que trois propriétaires de cette rue sont contactés pour un classement de leur parcelle.

#### **6- Convention avec la CDCLA pour travaux de voirie avec fonds de concours**

---

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes assure la compétence voirie sur les voies communales d'intérêt communautaire. Elle assure à ce titre les travaux d'entretien. La Communauté de communes a par ailleurs défini une politique en matière de travaux neufs comprenant un financement par les communes via une convention de fonds de concours.

S'inscrit dans cette démarche la dépose et/ou pose de bordures et caniveaux.

Des travaux de diminution de voirie sont programmés rue Blingue à Romilly sur Andelle depuis l'Avenue de la Gare jusqu'à la placette. Pour réaliser cette opération, il est nécessaire de remplacer certaines bordures. Cette partie relevant de travaux neufs au titre de la politique voirie de la Communauté de communes, il est proposé un financement partagé à hauteur de 50% uniquement sur les travaux nécessaires à la mise en place de ces bordures établi comme suit :

- Montant des travaux HT : 23 779.20€
- Fonds de concours : 2 827€
- Montant à la charge de la CDCLA : 20 952.20€

Ainsi, la présente délibération a pour objet de valider la convention de fonds de concours, la Communauté de communes soumettant la présente à son conseil communautaire.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle ;
- Vu le projet de convention relative au versement du fonds de concours dans le cadre des travaux neufs de voirie sur VC ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable à l'unanimité :**

**Pour : 23 Contre : 0 abstention : 0**

#### **DECIDE**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes Lyons Andelle pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voie communale Rue Blingue sur l'exercice 2024 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en application de ladite convention**

**7 – Personnel : nomination d'agents suite réussite concours**

---

Monsieur le Maire informe que suite à la réussite au concours de Marie QUILVIN, Manon KIRICHDJIAN et François POUCHET, il est proposé de créer trois emplois permanents, deux Adjoints Administratifs Principaux 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C et un d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe catégorie C à temps complet :

- Sur deux emplois au grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024, de créer, de déclarer la vacance d'emploi et de nommer :
  - Marie QUILVIN, agent titulaire sur le grade Adjoint Administratif Territorial de catégorie C, sur un emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C,
  - Manon KIRICHDJIAN, agent contractuel, sur un emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C, en qualité de stagiaire sur une période d'un an en vue d'une titularisation, sous réserve que toutes les conditions soient requises (appréciation de l'évaluation professionnelle, les formations obligatoires et l'aptitude médicale à l'exercice de l'emploi par un médecin agréé).
- Sur un emploi au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe catégorie C à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024, de créer, de déclarer la vacance d'emploi et de nommer :
  - François POUCHET, agent titulaire sur le grade d'Adjoint technique catégorie C, sur un emploi au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe catégorie C à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Monsieur le Maire précise que Marie QUILVIN et François POUCHET sont dispensés de stage car :

- Les agents sont déjà fonctionnaires avant la nomination stagiaire,
- Les agents ont déjà effectué deux ans de services publics effectifs dans un emploi de même catégorie et de nature identique.
- 

Monsieur Le Maire indique que ces trois agents apportent entière satisfaction dans leurs emplois respectifs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable, à l'unanimité :**

**Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0**

- **Autorise le Maire à effectuer et à signer toutes les démarches y afférentes,**
- **Approuve la création des emplois de catégorie C, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024,**
- **Approuve la nomination des agents, considérant qu'ils sont inscrits sur la liste d'aptitude établie à la suite des concours organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure en 2024,**
- **Assure que les crédits disponibles au chapitre budgétaire sont prévus au Bp 2024.**

Départ Madame Nadia ADBELAZIZ 19h39

### 1- REMERCIEMENTS

- Madame Pascale SIMON, ses enfants et ses petits-enfants, remercient le conseil municipal et les agents pour leur soutien, leur présence lors de la cérémonie civile et leurs marques de sympathie reçues lors du décès de Monsieur Pascal SIMON.
- Madame Sylvianne ROUSSELET remercie le conseil municipal pour ses marques de sympathie lors du décès de Monsieur Roger ROUSSELET.
- La Famille CATELIN remercie le conseil municipal pour ses marques de sympathie lors du décès de Monsieur Jacques CATELIN.
- La Famille DUDOU remercie le conseil municipal pour ses marques de sympathie lors du décès de Monsieur Jean DUDOU.
- La Famille GATEAU remercie le conseil municipal pour ses marques de sympathie lors du décès de Monsieur GATEAU.
- Madame CHAMPION remercie le conseil municipal pour ses marques de sympathie lors du décès de Monsieur Patrice DUCHAUSSOY.
- Monsieur BERRENGER Jean-Luc, ses enfants et petits-enfants, remercient le conseil municipal pour ses marques de sympathie lors du décès de Madame Brigitte BERRENGER.

\*\*\*\*\*

➤ Pour les aides et la confiance de la municipalité :

- FCPE, Monsieur Eude Arnaud, Président démissionnaire de l'association.

➤ Pour la réfection du terrain de pétanque et l'éclairage du terrain :

- Romilly Association Pétanque, Monsieur Daniel HAMEL, Président.

### 2- PRESENTATION ROMILLY 2008-2025

Monsieur Jean luc ROMET fait une présentation Power Point des réalisations faites à Romilly depuis 2008 sur 3 volets 2008-2013, 2014-2019 et 2020-2025. Puis fait un point sur les activités annuelles 2008-2025.

### 3- ARRETE PREFECTORAL RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE BRUIT DE VOISINAGE

Monsieur le Maire informe de l'arrêté préfectoral modifiant les horaires pour les activités bruyantes des particuliers :

- ✓ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- ✓ Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
- ✓ Les jours dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### 4- DEPART DU PREFET DE L'EURE

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Préfet de l'Eure, Simon BABRE, vient d'être nommé conseiller intérieur du cabinet du 1<sup>er</sup> Ministre. Il quitte donc ses fonctions de Préfet de l'Eure.

5- PREVISION 2024 D'ENTRETIEN DES CHAUSSEES ET OUVRAGES D'ART

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que l'entretien des chaussées sur la RD 19 auront lieu du 23 au 27 septembre.

6- PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le maire informe que la participation financière de la commune, au poste créé de chef de projet PVD porté par la communauté de communes, s'élève à 1 656.49€ pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024. Il a été décidé que ce contrat soit prolongé jusqu'en avril 2027.

7- INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que l'adhésion au service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme s'élève à 14 871.87€ pour l'année 2024.

8- CONVENTIONS ULIS

Monsieur le Maire informe que 12 enfants sont inscrits en classe ULIS. Nous sommes dans l'attente du retour de 3 Mairies, certaines dont les Maires n'ont pas délégué de signature, doivent présenter la convention à leur Conseil Municipal.

Il ajoute que le montant de 900€ voté à l'unanimité par délibération, reste dans la fourchette du coût de frais de scolarité moyen calculé par la préfecture. Le coût moyen, établi pour le département de l'Eure, par élève et par an, relatif au frais de scolarité est de 1 422€ pour les classes maternelles et 938€ pour les classes primaires.

9- FICHE PETITE ENFANCE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que les statistiques sur l'évolution démographique des naissances à Romilly sur Andelle varient. Celles-ci indiquent qu'en 2008 nous avons 31 naissances. Ces naissances augmentent au fil des années pour atteindre jusqu'à 63 naissances en 2012. Dix ans après, en 2022, nous constatons une baisse de près de la moitié et enregistrons 34 naissances.

10- COMMISSION SECURITE

Monsieur le Maire informe que la salle du Carré a obtenu l'avis favorable de la commission de sécurité.

11- AVANCE SUR LE SENTIER PEDESTRE DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe que Messieurs David LEMENAGER, Jean DELAMARRE et Madame Josette LE BRETON ont travaillé sur ce projet. Il y a 21 points de parcours et 16 nouveaux panneaux numérotés ont été reçus. Monsieur David LEMENAGER présente les projets de panneaux reçus aux conseillers. Il ajoute qu'il s'agit d'un parcours de 8.4 km et que la conception et le balisage de jeux de pistes sont travaillés avec l'école élémentaire et la MJC A.L.E.R. Il reste la conception des supports des panneaux de départ et d'arrivée.

12- MOUTONS ET CHEVRES DU CONSERVATOIRE

Monsieur le Maire informe que les moutons et chèvres du conservatoire viendront pâturer les pelouses de la côte de Deux Amants à partir du 26 septembre, pendant 11 semaines, jusqu'au 12 décembre 2024.

### 13- ENQUETE ROMILLOISE

Monsieur le Maire informe que la Mairie a reçu de nombreux retours de l'enquête Romilloise qui vise à savoir ce que pensent les habitants des infrastructures de la commune.

### 14- TRANSFERT DU POUVOIR DE LA POLICE DE LA PUBLICITE

Monsieur le Maire informe que suite au retour de nombreuses communes s'opposant au transfert du pouvoir de police de la publicité au Président de la communauté de commune Lyons Andelle, la communauté de communes a notifié par arrêté la renonciation du transfert des pouvoirs de police.

### 15- BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire informe que le mercredi, la Bibliothèque est ouverte non-stop de 10h à 18h30 depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

L'heure du conte fait son retour un samedi matin par mois (prochain conte le 12 octobre)

Mercredi 25 septembre 17h30, spectacle interactif « sorcellerie : la cité des pièges ». Il s'agit de la suite du précédent spectacle qui a eu un grand succès, il est proposé par Guillaume ALIX, sur réservation.

Vendredi 4 octobre 18h-22h, soirée jeux, avec l'association Ludens.

Samedi 12 octobre 20h, voyage musical « sur la route des Amériques », sur réservation.

### 16- TRAVAUX REALISES

- Notre saleuse était complètement hors service. Nous en avons prévu une dans le budget 2024 et nous venons de la recevoir. Les chemins de randonnée (Chêne d'Hiver, des petites Vallées, ruelle Dumont, du Marché) ont été fauchés.
- Nous avons installé une boîte à livres derrière le City stade là où il y a des transats. Ce sont des jeunes de l'Outil en Main de l'Andelle qui l'ont réalisée. Nous comptons sur les habitants pour l'alimenter et aussi pour lire des livres.
- Une entreprise a fait une réfection complète du parking de la Poste. Une partie endommagée de la RD 321 a été restaurée par le Département.
- Le bas de la scène de la salle Aragon a été repeint par nos services techniques. Différents matériels ont été acquis par les écoles. Nous avons équipé la restauration scolaire et le CARRE de nouveaux mobiliers.
- Les 6 fenêtres en alu de l'école Maurice Genevoix ont été changées pour une rénovation thermique.
- Le terrain de pétanque place Vimbert a été entièrement restauré.
- De nombreux travaux ont été réalisés à la Potière pendant les vacances.
- Le long du Cabot rue Blingue, des rondins de bois ont été remplacés.
- Un distributeur de sacs de déjection canine est installé près du pont Place Vimbert.
- Un mobilier de l'espace intergénérationnel de détente a été réparé.
- Dans la sente Monnier, des points de réception d'eau de pluie ont été réalisés par une entreprise pour limiter les inondations.
- De nombreux travaux d'entretien ont été faits aux écoles cet été. De plus, nous notons aussi à Louise Michel la peinture du couloir et des poteaux d'entrée, les éclairages à Led des 10 classes, une clôture en treillis soudé, la pose d'un panier de basket.
- Une entreprise locale a renforcé la rambarde de sécurité d'un pont avenue de la Gare.
- Nos services techniques interviennent aussi régulièrement pour remettre en état certains lieux où il y a eu des dégradations. Nous souhaitons que Romilly garde une image sereine et tranquille.

17- ACTIVITES COMMUNALES PASSEES

- Les élections législatives ont eu lieu le dimanche 30 juin et le dimanche 7 juillet à la Mairie et au Carré.
- Le Jeudi 29 août, c'était le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la commune de Romilly/Andelle avec l'UNC.
- Le Dimanche 1<sup>er</sup> septembre, le départ de la course cycliste Rouen-Gisors a été donné à Romilly sur Andelle. Nous avons mis à disposition de l'association la salle de la maison des jeunes du CARRE pour l'organisation de l'évènement.

18- ACTIVITES COMMUNALES A VENIR

- Le vendredi 11 octobre, nous recevrons en mairie les correspondants italiens des élèves du collège de Romilly.
- Le lundi 11 novembre, au Monument aux Morts, nous commémorerons le 106<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Armistice avec nos Anciens Combattants (U.N.C.).
- Nous allons accueillir les nouveaux habitants de Romilly le vendredi 29 novembre. Nous leur présenterons notre commune grâce à un montage audio-visuel et nous leur distribuerons le Livret des entreprises et celui des associations.
- Le jeudi 5 décembre, l'UNC et la commune rendront hommage aux Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

19- EVENEMENTS ASSOCIATIFS A VENIR

Monsieur Xavier CHIVOT informe des divers évènements organisés par les associations qui auront lieu dans la commune :

- AG de l'association RAS, vendredi 20 septembre 20h30 à la salle du Marais,
- AG de l'association VAGABONDAGES, mardi 24 septembre 20h30 à la salle du Marais,
- AG de l'association LA PASSERELLE, vendredi 27 septembre 18h30 à la salle du Marais,
- Concours de Pétanque, Place Vimbert, le samedi 28 septembre 10h, organisé par l'association RAP,
- Soirée « TOP 50 », le samedi 12 octobre 19h30 à la salle Aragon, organisé par le Comité des Fêtes,
- Dimanche 13 octobre « octobre rose » départ 9h à la salle du Carré, organisé par l'association des Mille Pattes.
- Samedi 19 et dimanche 20 octobre « LOTO », à la salle Aragon, ouverture des portes samedi 19h30 et dimanche 12h30, organisé par l'association Twirling de l'Andelle,
- Samedi 26 et dimanche 27 octobre « LOTO », à la salle Aragon, ouverture des portes le samedi 19h30 et dimanche 12h30 organisé par l'association les Mille Pattes,
- Vendredi 8 novembre, « LOTO ADULTES » organisé par l'association la Passerelle, ouverture des portes à 19h30 à la salle Aragon,
- Samedi 9 novembre, « LOTO ENFANTS » organisé par l'association la Passerelle, ouverture des portes 12h30 à la salle Aragon,
- Dimanche 10 novembre, « FOIRE AUX JOUETS » à partir de 9h à la salle Aragon,
- Samedi 16 et dimanche 17 novembre week-end « CHANT'EN SCENE » organisé par l'association Vagabondages à la salle Aragon, préparation des chants le samedi et spectacle ouvert à tous le dimanche 16h,

- Dimanche 24 novembre « SOIREE CABARET » organisée par l'association l'Orchestre d'Harmonie, 16h à la salle Aragon,
- Samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre, « EXPO-PHOTOS » organisée par l'association Détente et Découverte, à la salle du Carré de 9h30 à 18h00.

Monsieur Christophe PAILLIER informe que le Jeudi 31 octobre une « SOIREE HALLOWEEN », est organisée par l'association la Passerelle et la MJC A.L.E.R, à la salle du Carré à 18h30.

Monsieur Jean-Luc ROMET ajoute que le 12 octobre la marche « octobre rose » est organisée également par l'association PRTS (Pont Saint-Pierre Romilly Tennis Squash)

Monsieur Didier HOUSSAYE précise que les articles pour le bulletin doivent être écrits avant le 27 septembre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a d'autres informations.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Fin de séance à 20h40

Le Maire,  
Jean-Luc ROMET



Secrétaire de Séance,  
Marie LANGLET